# Lettre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Ligne directrice sur la divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes et la ligne directrice sur les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres – Lettre (2018) |
| **Catégorie** | Normes de fonds propres |
| **Date** | 28 mai 2018 |
| **Secteur** | Banques<br>Sociétés de fiducie et de prêts |

**Aux :** Banques, Sociétés de portefeuille bancaires, Sociétés de fiducie et de prêt fédérales, Associations coopératives de détail

Le BSIF annonce la publication de la version finale de ses lignes directrices *Divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)Total Loss Absorbing Capacity* (terme anglais homologué par le secteur financier à l'échelle internationale). et *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*Remplace le préavis intitulé *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III*, dont la dernière révision remonte à avril 2014..

Ensemble, ces lignes directrices énoncent les exigences auxquelles doivent soucrire les BIS[i] canadiennes (incluant les banques canadiennes d'importance systémique mondiale) en ce qui concerne la communication de la TLAC. Les BIS[i] doivent divulguer publiquement leurs déclarations sur la TLAC à compter de la période de déclaration se terminant le 31 janvier 2019.

La ligne directrice *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*, à laquelle toutes les institutions de dépôt fédérales doivent souscrire, a été mise à jour pour révoquer toutes les dispositions qui traitaient de la période de transition.

Le BSIF tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'exercice de consultation, qui a mené à la clarification de la fréquence des communications.

Je vous invite à transmettre vos questions et vos remarques concernant ces lignes directrices à Kathy Huynh, conseillère comptable principale, Division des pratiques comptables (kathy.huynh@osfi-bsif.gc.ca), ou à Liane Orsi, spécialiste des fonds propres, Division des fonds propres (liane.orsi@osfi-bsif.gc.ca).

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La surintendante auxiliaire

Secteur de la réglementation

Carolyn Rogers